

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE - INSTALLATIONS D'ALIMENTATION  
SANS INTERRUPTION, DIT « ONDULEURS », A DESTINATION D'USAGES  
INFORMATIQUES ET MEDICAL

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Mardi 27 Janvier 2026 à 12:00**

### CONSULTATION 25NOVO16

**HOPITAL NOVO**  
6 Avenue de l'Île de France  
95300 PONTOISE

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat .....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature .....	3
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes .....	4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles .....	4
2.5 - Visites sur site .....	4
3 - Conditions relatives aux contrats .....	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	4
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	4
4 - Contenu du dossier de consultation .....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	5
5.1 - Documents à produire .....	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	6
6.1 - Transmission électronique .....	6
6.2 - Transmission sous support papier .....	7
7 - Examen des candidatures et des offres .....	7
7.1 - Sélection des candidatures .....	7
7.2 - Attribution de l'accord-cadre .....	7
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	7
8 - Renseignements complémentaires .....	8
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	8
8.2 - Procédures de recours .....	8
8.2.1: Recours judiciaire: .....	8
8.2.2 - Recours amiable: .....	8

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la « MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE - INSTALLATIONS D'ALIMENTATION SANS INTERRUPTION, DIT « ONDULEURS », A DESTINATION D'USAGES INFORMATIQUES ET MEDICAL».

Lieux d'exécution :

site de Pontoise : 6 avenue de l'Ile-de-France 95300 PONTOISE

site de Beaumont : 25 rue Edmond Turcq 95260 BEAUMONT-SUR-OISE

site des oliviers : route de Noisy 95260 Beaumont sur oise

site de Magny-en-Vexin : Site de Magny - 38, Rue Carnot 95420 Magny en Vexin

site de Marines : Site Jean-Baptiste Cartry - 10, Boulevard Gambetta 95640 Marines

site de Domont : CMP Adulte/Enfant - 9, Allée Normande 95330 Domont

site d'Aincourt : Parc de la Bucaille 95510 Aincourt

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre est conclu pour un montant estimatif de 520 000,00 euros HT maximum de 1 000 000,00 euros HT et est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour cause d'indissociabilité des prestations.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code CPV	Description
31155000-7	Onduleurs.
31158100-9	Chargeurs de batterie.
31400000-0	Accumulateurs, piles et batteries primaires
31420000-6	Batteries primaires
31421000-3	Batteries au plomb
31422000-0	Groupes de batteries
31440000-2	Batteries
31711154-0	Batteries de condensateurs

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est autorisée.

### 2.5 - Visites sur site

Une visite sur site est facultative mais préconisée pour les sites principaux de Beaumont-sur-Oise et Pontoise.

Pour ces sites, les conditions de visites sont les suivantes :

- Pontoise : visite le vendredi 9 janvier 2026 à 9h30. Point de RdV le PC de Sécurité à l'entrée du site
- Beaumont-sur-Oise : Visite le jeudi 8 janvier à 9h30. Point de RdV le PC de Sécurité à l'entrée du site

Le candidat doit en informer le pouvoir adjudicateur de sa participation via la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE). Le lieu de rendez-vous est fixé PC de sécurité de chaque site.

Nous rappelons que les questions liées à la consultation doivent être posées sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE)

## 3 - Conditions relatives aux contrats

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP de la présente consultation.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes (article R. 2192-11 du CCP).

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe :
  - L'annexe 3 - Annexe financière (DPGF et BPU)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
  - L'annexe 1 - Gamme Mini
  - L'annexe 2 - Descriptif général
- l'annexe RGPD
- Le cadre de réponse technique (CRT)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- DC1 et DC2
- Pouvoirs
- Copies des jugements en cas de redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales, sociales, condamnations...
- Déclaration sur l'honneur relative aux obligations d'emploi de travailleurs handicapés
- Déclaration effectifs moyens, personnel d'encadrement
- Compte de résultats et CA
- Références
- Références hospitalières
- Attestations d'Assurance Responsabilité Civile + d'Assurance Professionnelle
- Annexe RGPD à remplir et signer

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un

engagement écrit de l'opérateur économique.

**Pièces de l'offre (à dater et signer) :**

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe :
  - L'annexe 3 - Annexe financière (DPGF et BPU)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
  - L'annexe 1 - Gamme Mini
  - L'annexe 2 - Descriptif général
- Le mémoire technique
- Le cadre de réponse technique (CRT)

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

**Les pièces de l'offre et de la candidature devront être insérées individuellement, et seront clairement identifiables (se référer aux noms des pièces listées à l'article 5.1 du présent RC).**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**HOPITAL NOVO**  
Service Juridique des Marchés - Bâtiment S  
6, avenue de l'Île de France  
95300 PONTOISE

A l'exception de la DPGF, du BPU et du CRT qui devront impérativement être remis sous le format natif de la diffusion (excel), aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des autres documents de l'offre. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

S'agissant d'une procédure d'appel d'offres, aucune négociation ne pourra avoir lieu.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
<b>1 VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>47</b>
1.a - Cohérence de l'organisation mise en œuvre pour l'exécution des prestations	35
1.b - Profil des intervenants	30
1.c - Contenu du programme de maintenance	35
<b>2 - RSE/DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>6</b>
<b>3 - PRIX DES PRESTATIONS</b>	<b>47</b>
3.a - DPGF	80
3.b - BPU	20

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 8.2 - Procédures de recours

#### 8.2.1: Recours judiciaire:

Le tribunal territorialement compétent est:

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
2 Boulevard de l'Hautil  
95000 CERGY

Tél : 01 30 17 34 00  
Courriel : [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)  
Adresse internet (U.R.L) : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référe pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référe contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt léssé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

#### 8.2.2 - Recours amiable:

En cas de règlement amiable des différends issus de ce marché, le CCIRA territorialement compétent est :

Adresse postale :  
CCIRA de Versailles  
Préfecture de la région Île-de-France - Préfecture de Paris  
Direction des affaires juridiques  
5, rue Leblanc  
75911 Paris cedex 15

Contact :  
Corinne LEBRE  
Secrétariat du CCIRA de Versailles  
Tél. : 01 82 52 42 72 / Fax : 01 82 52 42 95  
Courriel : [pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr](mailto:pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr)